



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
METROPOLE DE LYON**

ARRETE N° 2017-08-10-R-0669

commune(s) :

objet : **Arrêté conjoint avec la Préfecture du Rhône, le Département du Rhône et l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes - Etablissement des listes des organismes habilités à proposer certains membres du Conseil départemental-métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA)**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

n° provisoire 8374

Nombre de pièces	Désignation des pièces ci-après annexées
1	Arrêté n° 2017-DSHE-PAPH-05-001 du 23 juin 2017 pris conjointement entre la Préfecture du Rhône, le Département du Rhône, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon

Affiché le : 10 août 2017

Reçu au contrôle de légalité le : 10 août 2017.